

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS448

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 16

A l'alinéa 5, après le mot :

« articles »,

insérer la référence :

« L. 351-14-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.